

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 18 janvier 2019

5^{ème} Commission

N° CP-2019-1-5-4

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

Action Territorialisée

CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019 SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS PREMIERE PROGRAMMATION 2019

Résumé : Il est proposé d'approuver la première programmation pour l'année 2019 des aides à attribuer aux projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019.

Cinq projets structurants sont concernés pour un montant total d'aides départementales de 427 594 € réparties de la façon suivante :

- CTV Piémont - Val d'Argent - Pays Welche : 50 000 € pour 1 projet ;
- CTV Colmar Fecht et Ried : 49 094 € pour 1 projet ;
- CTV Florival - Vignoble - Plaine du Rhin : 228 500 € pour 2 projets ;
- CTV Thur-Doller : 100 000 € pour 1 projet.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires lors de ses réunions du 2 juin 2017, 13 avril 2018, 30 novembre 2018 et 11 janvier 2019.

La révision des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération (2014-2019) a été adoptée par délibération de l'Assemblée départementale du 23 janvier 2015. Les contrats ont été signés avec les différents partenaires concernés. Ces contrats prévoient une participation départementale totale de 66 744 341 € afin de soutenir les projets structurants retenus dans les différents territoires.

Les autorisations de programmes et les autorisations d'engagement qui découlent de ces contrats ont fait l'objet d'une validation globale par l'Assemblée départementale lors de ses séances du 18 octobre 2013 (délibération n° CG-2013-4-1-1) et du 19 février 2015 (délibération n° CG-2015-2-5-1).

Le montant des aides à allouer pour cette première programmation de cinq projets structurants au titre de l'exercice 2019 s'élève ainsi à 427 594 € selon les caractéristiques suivantes.

Chaque aide départementale fera l'objet d'un versement de 50 % de son montant suite aux présentes étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

1. Contrat de Territoire de Vie Piémont - Val d'Argent - Pays Welche

Projet :	61-5 Acquisition des archives EDLER-LEPAVEC
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Val d'Argent
Localisation :	SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Numéro d'opération :	CTV00709
Montant du projet :	250 000 € HT
Montant subventionnable :	250 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	50 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K211, imputation 204-315-204142-35321-006 AP2015
Remarques :	Cette opération consiste en l'acquisition des archives et l'aménagement d'un espace de conservation (local, rayonnages). Initialement, elle a été orientée en fonctionnement alors qu'il s'agit d'une opération d'investissement.

2. Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried

Projet :	42-5 Création d'une Maison des Solidarités
Maître d'ouvrage :	ASSOCIATION ESPOIR COLMAR
Localisation :	COLMAR
Numéro d'opération :	CTV01814
Montant du projet :	124 288 € TTC (montant complémentaire)
Montant subventionnable :	124 288 € (montant complémentaire)
Taux :	39,5 %
Subvention :	49 094 € (montant complémentaire)
Imputation budgétaire :	Programme K212, imputation 204-50-20422-35421-006 AP2015
Remarques :	Les honoraires et plus-values n'ont pas été pris en compte pour établir le montant subventionnable lors de la présentation du dossier en Commission permanente du 16 novembre 2018. Il s'agit d'inclure ces dépenses complémentaires à hauteur de 124 288 €, soit un montant complémentaire de subvention de 49 094 €. Le montant total de la subvention au profit de ce projet s'élève ainsi à 278 687 €, pour une dépense subventionnable totale de 705 536 €, sans dépasser la subvention de 300 000 € inscrite dans le CTV.

3. Contrat de Territoire de Vie Florival - Vignoble - Plaine du Rhin

Projet :	11-9 Reconversion de la friche SRF (2^{ème} phase)
Maître d'ouvrage :	SOULTZMATT-WINTZFELDEN
Localisation :	SOULTZMATT-WINTZFELDEN
Numéro d'opération :	CTV00867
Montant du projet :	1 136 200 € HT
Montant subventionnable :	950 000 € HT
Taux :	13 %
Subvention :	123 500 €
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-93-204142-35521-006 AP2013
Cofinancement :	Etat (DETR) : 75 000 €

Projet :	13-4 Mise en place d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
Localisation :	GUEBWILLER
Numéro d'opération :	CTV00838
Montant du projet :	525 000 € HT
Montant subventionnable :	525 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	105 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K213, imputation 204-312-204142-35521-006 AP2013
Cofinancement :	Etat : 209 710 € Région Grand Est : 92 085 €

4. Contrat de Territoire de Vie Thur-Doller

Projet :	32-7 Restauration du portail Nord de la Collégiale St Thiébaut
Maître d'ouvrage :	THANN
Localisation :	THANN
Numéro d'opération :	CTV00787
Montant du projet :	500 000 € HT
Montant subventionnable :	500 000 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	100 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 204-312-204142-35621-006 AP2013
Cofinancement :	Etat (DRAC) : 200 000 €
Remarques :	Par courrier en date du 22 mai 2017, la Ville de THANN a sollicité le Département pour ajuster l'objet du projet de restauration du clocher de la Collégiale Saint-Thiébaut au profit de la restauration du portail Nord de cet édifice au vu des études réalisées et du phasage de restauration de la collégiale à retenir en conséquence. Ce point a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires du 2 juin 2017.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ d'approuver cette première programmation 2019 des projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie 2014-2019,

- ❖ d'accorder les subventions afférentes pour un montant total de 427 594 € telles que détaillées dans le présent rapport. Chaque aide départementale fera l'objet d'un versement de 50 % de son montant suite aux présentes étant précisé que le solde sera versé à l'achèvement des travaux, sur présentation des justificatifs nécessaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT